

**ARRETE 141 PORTANT REGLEMENTATION  
DE CIRCULATION**

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

*VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;*

*Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;*

**CONSIDERANT** *En raison de travaux effectués par la Régie de l'eau sur la commune de Seillons Source d'Argens le long de la RD70 pour une réparation du réseau AEP EAU POTABLE le mercredi 07/07/2021 et jeudi 08/07/2021 de 6h00 à 17h30.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** *En raison de travaux effectués par la Régie de l'eau sur la commune de Seillons Source d'Argens le long de la RD 70 pour une réparation du réseau AEP EAU POTABLE, la circulation sera dite « alternée » le temps des dits travaux, et suivant les dates indiquées ci-dessus.*

**ARTICLE 2 :** *Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.*

**ARTICLE 3 :** *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

**ARTICLE 4 :** *Ampliation du présent arrêté sera adressé à :*  
*- Monsieur le Policier Municipal.*

**ARTICLE 5 :** *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

*Fait en Mairie, le 05 juillet 2021.*

**LE MAIRE**  
**Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE  
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTE DE  
LA PRESENTE NOTIFICATION